

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 22 mars 2013

Monsieur Eugène CASELLI, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 109 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Olivier AGULLO - Zaven ALEXANIAN - Michel AMBROSINO - Sylvie ANDRIEUX - Sonia ARZANO - Robert ASSANTE - Mireille BALOCCO - Jean-luc BENNAHMIA - Jean-Marc BENZI - Philippe BERGER - François-Noël BERNARDI - Sabine BERNASCONI - Gérard BISMUTH - Alexandre BIZAILLON - Olivier BLANC - Jean-Louis BONAN - Miloud BOUALEM - Joëlle BOULAY - Valérie BOYER - Jean BRUNEL - Vincent BURRONI - Xavier CACHARD - René CAMPIONI - Laure-Agnès CARADEC - Marie-Thérèse CARDONA - Eugène CASELLI - Suzanne CENTINO - Patricia COLIN - Vincent COULOMB - Claude DAUMERGUE - Jean-François DENIS - Nicole DESMATS - Eric DIARD - Pierre DJIANE - Jacqueline DURANDO - Frédéric DUTOIT - Joël DUTTO - Victor Hugo ESPINOSA - Gérard FERREOL - Jean-Pierre FOUQUET - Mireille FOURNERON - François FRANCESCHI - France GAMERRE - Magali GARDE - Jean-Claude GAUDIN - Patrick GHIGONETTO - Bruno GILLES - Pascal GILLET - Jean-Pierre GIORGI - Vincent GOMEZ - Michelle GUEYDAN - Albert GUIGUI - Robert HABRANT - Haouaria HADJ CHICK - Paul HUBAC - Fabrice JULLIEN - FIORI - Evelyne KARBOVIAC - Eric LEOTARD - Christophe LOPEZ - Antoine LORENZI - Marie-Louise LOTA - Christophe MADROLLE - Patrick MAGRO - Robert MALATESTA - René MALLEVILLE - Christophe MASSE - Henri MATTEI - Christian MAYADOUX - Patrick MENNUCCI - Lucien MERLENGHI - Danielle MILON - Marie-Thérèse MINASSIAN - Yves MORAINÉ - Bernard MOREL - Jean-Louis MOULINS - Marie-françoise NICOLAJ-PALLOIX - Jérôme ORGEAS - Christine ORTIZ - Frédéric OUNANIAN - Gerard PEPE - Marie-José PEREZ - Gabriel PERNIN - Marc POGGIALE - Guy PONTOUS - Tahar RAHMANI - Jean-Pierre RAVOUX - Jean-Pierre REPIQUET - Jean-Louis RIVIERE - Georges ROSSO - Antoine ROUZAUD - Lionel ROYER - PERREAUT - Myriam SALAH-EDDINE - Arlette SALVO - Pierre SEMERIVA - Paul SORGE - Bernard SUSINI - Maurice TALAZAC - René TAVERA - Guy TEISSIER - Lachraf TIMEZOUKHT - Jean-Louis TIXIER - Maxime TOMMASINI - Jean-Paul ULIVIERI - Lionel VALERI - Claude VALLETTE - Martine VASSAL - Charles VIGNY - Clément YANA - Karim ZERIBI.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Christian AMIRATY représenté par Vincent GOMEZ - Jean-Pierre BERTRAND représenté par René CAMPIONI - Sylvia BONIFAY représentée par Pascal GILLET - Patrick BORE représenté par Henri MATTEI - Pascal CHAIX représenté par Danielle MILON - Gérard CHENOZ représenté par Laure-Agnès CARADEC - Alain CROCE représenté par Joël DUTTO - Eric DI MECO représenté par Paul HUBAC - Samia GHALI représentée par Alexandre BIZAILLON - Roland GIBERTI représenté par Jean-Paul ULIVIERI - Gérard GRAUGNARD représenté par Antoine LORENZI - Michel ILLAC représenté par Frédéric OUNANIAN - Catherine JALINOT représentée par Myriam SALAH-EDDINE - Mourad KAHOUl représenté par Claude DAUMERGUE - Abdelwaab LAKHDAR représenté par Patrick MAGRO - Alain LAURENS représenté par René MALLEVILLE - Laurent LAVIE représenté par Guy PONTOUS - Eric LE DISSES représenté par Patricia COLIN - Corinne LEGAL représentée par Jean-François DENIS - Michel LO IACONO représenté par Jean BRUNEL - Myriam MALLIA représentée par Michelle GUEYDAN - Martine MATTEI représentée par Marc POGGIALE - André MOLINO représenté par Georges ROSSO - Jean MONTAGNAC représenté par René TAVERA - Renaud MUSELIER représenté par Xavier CACHARD - Sylvie NESPOULOUS représentée par Pierre SEMERIVA - Gilles PAGLIUCA représenté par Jean-Marc BENZI - Marie-Madeleine PANCHETTI représentée par Marie-Thérèse MINASSIAN - Benoît PAYAN représenté par Clément YANA - Claude PICCIRILLO représenté par Eugène CASELLI - Roland POVINELLI représenté par Vincent COULOMB - Gérard SBRAGIA représenté par Robert HABRANT - Claude TORNOR représenté par Eric LEOTARD - Jean VIARD représenté par Bernard MOREL.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Roland BLUM - Philippe CAMILLIERI - Jean-Marc CORTEGGIANI - Martine GOELZER - Gérard GUISSANI - Bernard JACQUIER - Laurence JOUANDON - Albert LAPEYRE - Jacqueline MAURIC - Jacques ROCCA SERRA - Henri RUGGERI - Philippe SAN MARCO - Christel SIMONETTI-ACHARD.

Signé le 22 Mars 2013
Reçu au Contrôle de légalité le 25 mars 2013

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

DDIP 001-197/13/CC

■ Avis sur le projet de Schéma Régional Climat Air Energie (SRCAE)

DEE 13/9549/CC

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

Le Préfet de Région et le Président du Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur élaborent conjointement le projet de Schéma Régional Climat Air Énergie (SRCAE), conformément à l'article 68 de la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement (dite loi Grenelle II).

Le projet de Schéma Régional Climat Air Energie est mis à disposition du public du 3 janvier au 15 avril 2013 dans les locaux de la préfecture de Région, des préfectures de département et des sous-préfectures et au siège du Conseil Régional. Il est par ailleurs téléchargeable sur les sites internet de la préfecture de région (<http://www.paca.developpement-durable.gouv.fr/>) et du Conseil régional (www.regionpaca.fr).

Conformément au décret n°2011-678 du 16 juin 2011, le projet de Schéma Régional Climat Air Energie est également soumis pour avis aux conseils municipaux des communes, aux conseils généraux des départements, et aux organes délibérants des Etablissement Public de Coopération Inter Communale participant à l'élaboration d'un plan climat-énergie territorial.

Le Schéma Régional Climat-Air-(Energie Schéma Régional Climat Air Energie) introduit dans l'article 23 de la loi Grenelle 2 constitue un document essentiel d'orientation, de stratégie et de cohérence. Son rôle est de décliner les objectifs internationaux et nationaux en définissant des orientations et des objectifs régionaux aux horizons 2020 – 2050.

Il comporte trois grandes parties :

La première partie, « *Introduction et état des lieux* » présente les objectifs du Schéma Régional Climat Air Energie, le contexte régional, et l'état des lieux en termes de consommations et productions d'énergie et d'émissions de gaz à effet de serre et de polluants.

La deuxième partie, « *Tendances, potentiels et enjeux* », analyse de façon détaillée les enjeux :

- pour chacun des secteurs : Transports et urbanisme, bâtiments, industrie, agriculture et forêts, et traitement des déchets ;
- pour les énergies renouvelables ;
- pour l'adaptation au changement climatique.

Signé le 22 Mars 2013
Reçu au Contrôle de légalité le 25 mars 2013

Les potentiels d'économie d'énergie et de production d'énergies renouvelables y sont présentés en détail, ainsi que l'analyse de la vulnérabilité régionale au changement climatique.

La troisième partie, « *Objectifs et orientations* », présente les objectifs régionaux découlant des scénarios élaborés dans le cadre du Schéma Régional Climat Air Energie, et les grandes orientations stratégiques pour l'atteinte de ces objectifs.

Enfin, le Schéma Régional Éolien (SRE) est annexé au SRCAE; il identifie les zones favorables au développement de l'éolien terrestre.

Le projet de Schéma Régional Climat Air Energie de la Région Provence Alpes Côte d'Azur s'est fixé, pour l'horizon 2030 les objectifs suivants :

- Réduction de 25% des consommations énergétiques,
- Réduction de 33% des émissions de Gaz à Effet de Serre (GES),
- Augmentation de 27% de la part des Énergies Renouvelables (EnR) dans la consommation régionale d'énergie.

Pour sa part, la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole a adopté le 26 octobre 2012 son Plan Climat Energie Territorial, visant d'ici à 2020 une diminution des émissions des GES de 19%, une réduction des consommations énergétiques de 12% et une production d'énergies renouvelables de 40%.

Pour son territoire MPM, entend obtenir une réduction de 11% des émissions des GES et de 30% des consommations énergétiques.

Les actions de ce Plan Climat Énergie Territorial (PCET) s'inscrivent dans un processus d'amélioration continue et de révision quinquennale, en cohérence avec les orientations cadres du Schéma Régional Climat Air Energie de la Région PACA.

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Conseil de Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La loi 2005-781 du 13 juillet 2005 fixant les orientations de la politique énergétique (Loi POPE) de la France ;
- La loi Grenelle 1 de l'Environnement du 3 août 2009 ;
- La loi Grenelle 2 de l'Environnement du 12 juillet 2010 portant engagement national et imposant aux collectivités de plus de 50 000 habitants d'établir un Plan Climat Energie Territorial (PCET) avant le 31 décembre 2012.

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

Signé le 22 Mars 2013
Reçu au Contrôle de légalité le 25 mars 2013

- Qu'il est ainsi de la responsabilité collective (territoires, Etat,...) de tout mettre en oeuvre pour diminuer notre contribution aux émissions de Gaz à Effet de Serre d'une part, et de réduire d'autre part la vulnérabilité des territoires face aux effets inévitables des changements climatiques par une politique d'adaptation aux conditions énergétiques nouvelles.

Après en avoir délibéré :

Décide

Article unique :

Est donné un avis favorable aux objectifs et orientations du projet de Schéma Régional Climat Air Énergie (SRCAE) Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Pour Visa,
Le Vice Président
Développement durable, Plan Climat, Maîtrise de
l'énergie, HQE

Pierre SEMERIVA

Pour Présentation,
Le Président Délégué de la Commission
Développement durable - Innovations -
Prospective

Eric DIARD

Certifié Conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Eugène CASELLI